

PROMOTION SOCIALE COMMUNALE

THUIN
Rue Verte 1
(ville-basse)

MONTIGNY-LE-TILLEUL
Rue Wilmet 4
(en face du centre culturel)

071/59.04.69

eicctm@gmx.fr

promsocthuin.be



Titres officiels
Congé éducation
Cellules de
reconversion

Inscription

(Uniquement à Thuin ville-basse !)

du 03 juin au 28 juin 2019
du 26 août au 30 septembre 2019

Formations pour
travailleurs,
demandeurs d'emploi,
étudiants, seniors.....

Du lundi au vendredi de **9h30 à 11h30** et de **17h30 à 20h30**

Ouvrier carreleur : pratiques de base

Documents indispensables à l'inscription :

- votre carte d'identité;
- une copie du titre (diplôme, certificat, attestation) « le plus élevé » de vos études;
- votre numéro Forem si vous êtes demandeur d'emploi (carte jobpass)
- attestation CPAS pour les bénéficiaires du RIS
- attestation AVIQ pour les personnes à mobilité réduite (AVIQ)
- attestation étudiant (moins de 18 ans) au 1/10^{ème} de la formation
- une attestation pour les personnes inscrites à la demande d'une autorité publique

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

d'identifier et d'utiliser correctement les matériaux à mettre en œuvre ;
d'appréhender les techniques de pose, de jointoiment et de finition de carrelages posés au sol ;
de décrire les mortiers et leur dosage ;
d'utiliser correctement l'outillage et le matériel en fonction de l'ouvrage à réaliser ;
de réaliser des ouvrages simples au sol dans le respect strict des règlements d'hygiène, de sécurité du travail et de l'environnement.

Laboratoire de technologie et connaissance des matériaux

L'étudiant sera capable :

- ♦ de citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'outillage et aux matériaux utilisés ;
- ♦ d'identifier et de décrire les différents types d'outillage ;

- ♦ de restituer les règles de manipulation, de transport et les précautions à prendre lors du stockage des matériaux utilisés en carrelage ;
- ♦ d'énoncer et de décrire les propriétés principales et les modalités d'emploi des différents types :
 - de sables,
 - d'eaux de gâchage,
 - de ciments,
 - de produits asphaltiques et vinyliques ;
- 1. de différencier les types de mortiers de pose et de produits de rejointoyage, leurs caractéristiques et leur technique de mise en œuvre ;
- 2. de déterminer les dosages et les rendements des différents mortiers ;
- 3. de prévoir les protections utiles pour les sources d'énergie ;
- 4. de préparer le plan de stockage rationnel des matériaux et de citer les méthodes d'approvisionnement ;
- 5. d'énumérer les adjuvants chimiques spécifiques aux mortiers et de citer leur rôle ;
- 6. de citer les techniques de remplissage des joints en fonction du type de carrelage.

Travaux pratiques de base

L'étudiant sera capable :

A partir d'une situation concrète de la spécialité, dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien - être du Travail (RGPT), en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques, en étant conscient des conditions ergonomiques du travail, en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un supérieur de toute situation dangereuse potentielle,

à propos de la sécurité sur le chantier,

- ♦ de choisir le matériel et l'équipement adéquats ;
- ♦ de manipuler les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée ;
- ♦ de prévoir les protections utiles pour les sources d'énergie ;

à propos de la préparation et de l'organisation du travail,

7. d'identifier et d'évaluer la nature du support et son état et d'en déduire les implications pour le traitement préalable et le carrelage ;
8. d'évaluer les quantités de matières nécessaires pour réaliser le travail en utilisant les instruments de mesure adéquats ;
9. de vérifier l'état d'entretien et la fonctionnalité de l'outillage et du matériel ;
10. de nettoyer, de dépoussiérer et d'enlever les aspérités du support ;
11. d'appliquer l'apprêt adéquat suivant la nature et l'état du support en interprétant correctement les instructions d'application du fabricant ;

à propos de la réalisation du travail,

12. de mettre l'ouvrage à niveau et d'appliquer la technique d'implantation des alignements ;
13. de réaliser des ouvrages simples au sol en pose traditionnelle ;
14. de couler et de jointoyer l'ouvrage ;
15. d'utiliser les outils appropriés avec les gestes professionnels adéquats ;
16. d'entretenir l'outillage utilisé.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Pour une situation concrète de la spécialité, dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et d'hygiène et des consignes reçues,

- de justifier la composition du mortier et d'en doser les quantités requises ;
- de préparer le poste de travail : matériel et outillage ;
- de préparer les supports ;
- d'exécuter un ouvrage simple au sol sur chape dure ;
- de couler et de jointoyer l'ouvrage ;
- d'entretenir le matériel utilisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

la stabilité et la planéité de l'ouvrage,
le respect du temps alloué,
la qualité du travail effectué.

Titre délivré : Attestation de réussite.

Cependant si l'étudiant a le projet professionnel d'exercer comme carreleur à titre « indépendant », il devra compléter sa formation par les autres UF constitutives de la section « ouvrier carreleur », (non organisées, actuellement au sein de notre établissement.), ainsi que la formation en connaissances de gestion de base, organisée à l'école industrielle de Thuin, à raison d'une soirée par semaine.

Organisation

Une soirée semaine sur une année scolaire. 180 Périodes